Celui qui fait aumône de la valeur d’une datte d’un bien licitement acquis, et Allah n’accepte que ce qui est bon et licite, Allah accueille certes son don de Sa Main droite. Ensuite, Il le fera croître et augmentera sa récompense pour celui qui en est l'auteur, à l'image de l’un d'entre vous qui élève son poulain, si bien que cette datte finira par devenir aussi grande qu’une montagne !

Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée) relate : « Celui qui fait aumône de la valeur d’une datte d’un bien licitement acquis, et Allah n’accepte que ce qui est bon et licite, Allah accueille certes son don de Sa Main droite. Ensuite, Il le fera croître et augmentera sa récompense pour celui qui en est l'auteur, à l'image de l’un d'entre vous qui élève son poulain, si bien que cette datte finira par devenir aussi grande qu’une montagne ! »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Celui qui fait aumône de la valeur d’une datte acquise licitement, sans aucune ruse ni tricherie, car Allah n’accepte que ce qui est licite et bon, Allah accueille certes son don de Sa Main droite. Ceci est à considérer dans son sens littéral, comme il sied à Sa grandeur, sans interprétation (« Ta’wîl »), ni dénaturation (« Taḥrîf »). Son sens est qu’Allah prendra l’aumône comme cela a été évoqué dans la version de Muslim, puis Il la fera croître et augmentera sa récompense de la même manière que l’un d’entre vous qui élève son poulain jusqu’à ce qu'il grandisse.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5862